

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 2 SEPTEMBRE 2015

Lors de sa réunion du 2 septembre 2015, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

I –Nouvelle saisine

- **Projet de ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur.**

Le projet de ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA), initialement nommé LGV PACA, a fait l'objet d'un débat public entre février et juillet 2005. Un processus de concertation continu s'est poursuivi depuis 2005.

A la suite du rapport "Mobilité 21", le Gouvernement a décidé, le 9 juillet 2013, de confirmer le choix du scénario et de hiérarchiser le projet selon trois priorités :

- priorité 1 : nœuds ferroviaires marseillais et azuréen
- priorité 2 : Aubagne - Toulon et Est Var - Siagne
- priorité 3 : Toulon - Est Var et Nice - Italie (après 2050).

Dans la perspective de l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet placé en priorité 1 et conformément aux dispositions de l'article L 121-12 du Code de l'Environnement, SNCF réseau était tenu de saisir de nouveau la Commission nationale du débat public (le délai de cinq ans depuis la publication du bilan du débat public étant dépassé). Le Président de SNCF réseau a saisi la CNDP le 19 août 2015.

La Commission a considéré que la concertation s'était poursuivie de manière continue sous l'égide d'un garant et que le débat relatif à l'opportunité pour les priorités 1 et 2 avait été tranché par la décision du Gouvernement du 9 juillet 2013.

Elle a donc décidé qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un nouveau débat public. En revanche, elle a recommandé au maître d'ouvrage de poursuivre la concertation sous l'égide d'un garant, Monsieur Philippe Quevremont.

II – Débats publics

Sur les six débats publics engagés en 2015 trois sont terminés. Les présidents des commissions particulières du projet de réseau express grand Lille et des projets de parc éoliens de Dieppe Le Tréport et des îles d'Yeu et Noirmoutier ont présenté leurs comptes-rendus. Les conférences de presse de clôture des débats auront lieu respectivement les 22 septembre, 1er octobre et 5 octobre prochains.

III – Concertations recommandées

- **Projet de prolongement de la ligne 1 du métro parisien de Château de Vincennes à Val de Fontenay : présentation du bilan du maître d'ouvrage et du rapport de la garante**

Le projet consiste à prolonger le métro ligne 1 à l'est, de l'actuel terminus, Château de Vincennes, jusqu'à la station Val de Fontenay, avec la création de trois nouvelles stations. Le coût des infrastructures de prolongement est évalué à environ 900 millions d'euros. La concertation s'est déroulée du 10 novembre 2014 au 10 janvier 2015 dans de bonnes conditions.

La Commission a donné acte du bilan du maître d'ouvrage et du rapport de la garante. Ces documents seront joints au dossier d'enquête publique.

- **Projet de liaison autoroutière concédée Machilly-Thonon-les-Bains : désignation d'un garant.**

La Commission a décidé de désigner Madame Isabelle BARTHE comme garante de la concertation qu'elle a recommandée au maître d'ouvrage le 2 juillet dernier.

- **Projet d'extension nord et sud du réseau de tramway de Marseille : désignation d'un garant.**

La Commission a décidé de désigner Monsieur François NAU comme garant de la concertation qu'elle a recommandée au maître d'ouvrage le 2 juillet dernier.

IV – Questions diverses

La Commission a pris connaissance de la publication dans la presse, en application de l'article L121-8-II du Code de l'Environnement, de trois projets dont le montant des investissements est inférieur au seuil de 300 millions d'euros : un projet d'unité de production d'énergie électrique à partir de l'énergie thermique de la mer à la Martinique (projet NEMO), le projet de contournement ferroviaire de la raffinerie de Donges et un projet de parc d'attraction, Heroic Land, à Calais.



Christian LEYRIT